RF
Albi

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/12/2022
081-218102259-20221207-DE_2022_046-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

001

COMMUNE DE RIVIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 046/2022

Séance du 7 décembre 2022

Date de la convocation : 02/12/22

Date d'affichage : 02/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry *(arrivée à 18h55)*, CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MARTIN Jessica, ROBERT Béatrice.
Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.
Absents excusés : MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude.
Procurations : MANEN Cyril à HERIN Christophe, MAUREL Jean-Claude à CASAGRANDE Hervé.
Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	15	13	

Objet : Projet « Espace Sportif »

Monsieur le Maire rappelle que suite au COVID en 2020 et 2021, les clubs de sports ont eu beaucoup de mal à fonctionner, notamment les clubs « indoor » tels que le HANDBALL. Afin de continuer à proposer la pratique sportive aux jeunes (et seniors) handballeurs des clubs de handball à proximité, et sur l'initiative d'un groupe de bénévoles la commune a accepté de créer - dès le mois de mai 2021 un terrain de beach sur un ancien terrain de tennis « désaffecté ». Véritable réussite, l'accès à cet « espace sable » a permis la continuité de plusieurs pratiques : beach handball et beach badminton. Des animations/démonstrations ont même eu lieu lors des marchés de pays les lundis pendant la saison estivale. Fort de l'engouement pour la pratique « beach », l'AIGUELEZE BEACH HANDBALL – ABH (1er club de beach handball de France) s'est créé pour une pratique exclusive de beach handball et compte dès 3 mois d'existence 30 adhérents et a été lauréat du trophée des clubs par la FFHB.

L'association en question propose de développer les « pratiques sables », dont les équipements pérennes sont inexistants en Occitanie (soccer, beach handball, air bad, beach rugby …) et dont le public visé serait le public scolaire, associatif et de pratique libre. Ce projet a pour but de créer un espace sable pouvant accueillir 2 terrains de beach handball (= 1 terrain de soccer) de préférence éclairés qui permettrait d'accueillir des manifestations de beach handball (tournois nationaux, voir européens) mais qui pourraient aussi permettre la ***mutualisation*** des pratiques « sable » tout au long de l'année. Un container provisoire sera mis en place dans un but de stockage.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

La convention signée avec le club permettra de balayer l'ensemble des obligations.

Ouï cet exposé, les Elus décident d'approuver le projet présenté ainsi que son plan de financement et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention liée à ce projet.

Adopté à la majorité.

(2 abstentions)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christophe HERIN.

Mairie de RIVIERES (Tarn)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr